

## LIEU DE LA FORMATION

A l'Institut de Formation en Soins Infirmiers d'USSEL

## COUT DE LA FORMATION

1400 € par stagiaire

Le numéro de Siret de l'établissement est : 26 19 275 03 000 19

Le numéro d'existence est : 74 19 P 0016 19

Une convention sera établie entre l'établissement, le stagiaire et l'Institut de formation.

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque stagiaire.

Une facture sera adressée à l'établissement, une fois la formation réalisée.

Organisme labélisé par Data Dock

## INSCRIPTIONS - RENSEIGNEMENTS :

**DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 2 avril 2018**

CONFIRMATION d'INSCRIPTION : 2 avril 2018

Adresse le bulletin d'inscription et la fiche de renseignements ci jointes à :

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS  
CENTRE HOSPITALIER**

**2 av du docteur Roulet  
19208 USSEL Cedex**



**Institut de formation des aides-soignants  
19208 USSEL Cedex**



**Contacts** : Florence GIRARD- directrice  
**Secrétariat** : Caroline LE MOING

Le plan « Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 » prévoit une série de mesures destinées à développer les compétences des personnels intervenant auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées.

Il propose, plus particulièrement la création d'une nouvelle fonction accessible par la formation continue : formation tout au long de la vie et formation d'adaptation à la personne à son emploi, il s'agit d'assistant de soins en gérontologie.

L'exercice de cette fonction est ouvert aux aides soignants, aux aides médico-psychologiques et aux auxiliaires de vie sociale, qui ont suivi une formation particulière et qui sont en situation d'emploi.

## OBJECTIF

Permettre aux professionnels d'acquérir les compétences liées à la fonction afin d'offrir aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou apparentée, et à leur entourage un accompagnement optimal dans les actes de la vie quotidienne.

## CONTENU

**DF1 – 35 h** : Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne.

**DF2 – 21 h** : Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie.

**DF3 – 28 h** : Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes et/ou psychologues.

**DF4 – 28 h** : Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé.

**DF5 – 28 h** : Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées

## DEMARCHE PEDAGOGIQUE

➤ Apport de savoirs spécifiques pour éclairer les situations professionnelles présentées par les participants.

➤ Construction d'un projet de soins individualisé, centré sur une personne souffrant de troubles cognitifs.

➤ Argumentation et mise en place d'une activité auprès de cette personne.

## METHODES PEDAGOGIQUES

### L'interactivité entre les stagiaires sera privilégiée

#### Seront utilisés :

- Analyse de cas, de documents, de situations professionnelles significatives
- Apports de connaissances théoriques et techniques
- Apports méthodologiques
- Exercices sous formes de jeux de rôles
- Supports audio-visuels
- Travaux de groupe et travaux individuels
- Application sur le terrain avec mise en situation
- Suivi pédagogique

*La formation conduira le stagiaire à mobiliser ses différents savoirs dans des situations professionnelles (réelles et simulées) différentes afin d'enrichir son potentiel et favoriser l'acquisition de nouveaux savoir-faire et savoir-être afin d'être compétent pour prendre soin des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée et accompagner les aidants.*

Interviendront également des formateurs et intervenants experts dans le domaine du soin auprès de personnes âgées dépendantes ayant des troubles cognitifs

## PUBLIC CONCERNE

Aide soignant, aide médico-psychologique et auxiliaire de vie sociale en situation d'emploi auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée.

## CALENDRIER DE LA FORMATION

**Du 14 mai au 18 mai 2018 semaine 1**

**Du 4 juin au 8 juin 2018 semaine 2**

**Du 25 juin au 29 juin 2018 semaine 3**

**Du 10 au 14 septembre 2018 semaine 4**

A raison de 35 heures par semaine

Totalité : 140 heures